AR Prefecture
047-214701955-20251002-DEL1132025-DE
Reçu le 08/10/2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 02 octobre 2025

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 27

OBJET :
Marché de travaux de la Halle
Récapitulatif des attributaires
Information au Conseil

N° 113/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 octobre à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 26 septembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes BUSQUET, CASEROTTO, et MM. DUFAU, GELLY, Adjoints au Maire ; Mmes IBN-SALAH, SERRES-SOLANO, et MM. ARNAUNE, DAVID, GOLFIER, VICENTE, Conseillers Délégués, Mmes FONTANEL, GARBAY, PRADO, TESSARIOL, et MM. DULOUARD, TUFFERY, TAROZZI, ESSERTEL, BARRERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Monsieur SANCHEZ qui a donné procuration à Madame CASEROTTO
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Madame MEDECIN qui a donné procuration à Jean-François TUFFERY
Madame CONDUCHE qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID
Monsieur BOZZELLI qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.
Madame BERTHOUMIEU qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD
Monsieur GOUJON
Madame GREGOIRE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Mélanie SERRES-SOLANO ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 02 octobre 2025 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : DAVID Hugues

Monsieur le Maire souhaite informer l'Assemblée délibérante que les consultations des marchés de travaux de désamiantage de la toiture de la halle d'une part, et du renfort de la charpente de cette même halle d'autre part, respectivement lancées après avis favorable du Conseil Municipal rendu par délibérations n° 064-2025 et n°065/2025 du 22 mai 2025, sont arrivées à leur terme.

AR Prefecture
047-214701955-20251002-DEL1132025-DE
Reçu le 08/10/2025

Il s'agit de travaux de désamiantage de la toiture puis du renforcement de la charpente préalables à la pose d'un équipement de panneaux photovoltaïques et leur centrale.
Les montants étaient estimés respectivement à 100 000 € HT (désamiantage). et à 240 000 € H.T. (renforcement charpente).

Vous avez autorisé conjointement, par les délibérations du 22 mai 2025, le principe du lancement de la consultation et de la signature des marchés sans nouvelle saisine du Conseil municipal, comme autorisé par L2122-22 4° du C.G.C.T.

L'analyse des offres, conduite par le cabinet d'architecte GARCIA-LIER et soumise aux avis de la Commission d'Appel d'Offres dédiée aux M.A.P.A. en séance du 08 septembre 2025, a permis de choisir les entreprises les mieux disantes, auxquelles les deux marchés ont pu être attribués, à savoir :

Lot	MAPA DESAMIANTAGE	Attributaire	Siège social
		S.A.S S.N.A.A. ACCHINI	65700 MAUBOURGUET
	44 051.00€ H.T.		

Lot	MAPA RENFORT CHARPENTE	Attributaire	Siège social
		CATRA BTP	31100 TOULOUSE
	171 177.00€ H.T.		

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Rapporteur

- **PREND ACTE** de ces informations.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et executoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le .....

Et de la publication à Nérac le .....

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,